

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vresse Village d'Arts - Dimanche 5 juin 2022

Ce formulaire ainsi qu'au minimum une photo de votre travail est à renvoyer au Centre Touristique et Culturel de Vresse avant le 23 mai 2022 :

- Par courrier : Rue Albert Raty, 83 - 5550 Vresse-sur-Semois
- Par e-mail : ctc.vresse@gmail.com

COORDONNÉES

Nom complet :

Nom d'artiste :

Adresse :

Téléphone (GSM) :

Adresse e-mail :

PRÉFÉRENCES

Discipline (à cocher) :

- Peinture Photographie Sculpture Graff
 Dessin Autre :

Placement

- Je viens seul(e) Je viens en groupe avec

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Frais de participation**

30€ à verser sur le compte BE28 0682 0214 7320 avec la communication "Vresse Village d'Arts - NOM & PRENOM"
Comprend 15€ de caution remboursée le jour-même en fin de journée - Petit-déjeuner (Accueil) - 1 ticket boisson - 1 ticket BBQ

La participation n'est prise en compte qu'une fois le paiement effectué.

- **Règlement de la manifestation**

Il se trouve sur le site internet <http://tourisme.vresse-sur-semois.be> ou à la demande au 061/29.28.27 - ctc.vresse@gmail.com



Centre Touristique
& Culturel de Vresse

Rue Albert Raty 83
5550 Vresse-sur-Semois

Tél. : 061/29.28.27
E-mail :
tourisme.vresse@skynet.be

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Vresse Village d'Arts - Dimanche 5 juin 2022

PRÉAMBULE

La 1ère édition de "Vresse Village d'Arts" est une organisation du Centre Touristique et Culturel de Vresse, en partenariat avec la Commune et le Conseil Culturel de Vresse-sur-Semois.

Elle se déroulera le dimanche 5 juin 2022 dans les rues ainsi qu'à divers endroits stratégiques du village de Vresse-sur-Semois.

L'appel est lancé à tous les peintres, dessinateurs, photographes, graffeurs, sculpteurs, sketchers, ou toute autre discipline à participer à cette journée de partage entre les artistes et leur public.

Il s'agit d'une organisation uniquement dédiée aux artistes et ce, afin de ne pas entrer en concurrence avec les autres organisations communales tels que les marchés et foires artisanales.

Ainsi, les artisans qui ne proposent que des pièces "utiles" et non des oeuvres artistiques ne sont donc pas conviés par cet appel.

La circulation ne sera pas interdite dans le village durant la journée, le code de la route sera donc d'application.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Il est obligatoire de renvoyer le formulaire de participation reprenant vos coordonnées, votre discipline ainsi que d'autres détails nécessaires à l'organisation au Centre Touristique et Culturel de Vresse-sur-Semois. Le formulaire est disponible sur le site <http://tourisme.vresse-sur-semois.be> ou à la demande au 061/29.28.27 - ctc.vresse@gmail.com
- La participation est de 30€/artiste à verser sur le compte BE28 0682 0214 7320 avec la communication "Vresse Village d'Arts - NOM & PRENOM". Celle-ci comprend 15€ de caution remboursée le jour-même en fin de journée - Petit-déjeuner (Accueil) - 1 ticket boisson - 1 ticket BBQ.
- Le jour-même, le passage par l'accueil entre 7h30 et 9h est obligatoire. Celui-ci est organisé à la Salle du Terroir, Rue Albert Raty 83 à Vresse. Tous les renseignements utiles vous seront donnés et vous pourrez enregistrer votre inscription. Après votre enregistrement, un café-croissant vous sera offert avant de vous diriger vers l'emplacement qui vous a été attribué.
- Le montage des stands se fait entre 8h et 9h30.
- Après 9h30, plus aucun véhicule ne sera accepté sur les sites fermés et ce, afin de laisser une libre circulation aux visiteurs piétons.



Centre Touristique
& Culturel de Vresse

Rue Albert Raty 83
5550 Vresse-sur-Semois

Tél. : 061/29.28.27
E-mail :
tourisme.vresse@skynet.be

- Pour l'exposition de vos oeuvres, 2 barrières nadar OU 1 barrière Heras seront/sera mise(s) à votre disposition. Libre à vous de les utiliser ou non et de les habiller selon votre goût afin de présenter votre travail. Vous pouvez évidemment apporter votre propre matériel d'exposition, dans le respect de l'espace qui vous est accordé.
- En cas de mauvais temps, nous vous proposerons de vous mettre un maximum à l'abri afin de pouvoir protéger votre travail. Selon la météo, vous pourrez vous munir d'une protection (parasol, parapluie, tonnelle) à condition que celle-ci soit vierge de toute publicité. Et ce, afin de conférer un esprit bienveillant et accueillant à notre organisation.
- Le travail sur place est vivement souhaité afin de pouvoir donner un sens à cette journée. Cela n'est cependant pas obligatoire, notamment pour les disciplines requérant un matériel plus imposant.
- La vente des oeuvres sur place est permise.
- Les oeuvres présentées doivent être des créations personnelles de l'artiste, non pas de la revente.
- Une fois la journée terminée, les artistes peuvent revenir à l'espace d'accueil entre 18h et 19h30 afin d'être remboursé des 15€ de caution qui leur reviennent.
- La caution de 15€ ne sera pas remboursée en cas de :
 - désistement pour quelque motif que ce soit ;
 - non-présentation à l'accueil avant 9h30 le jour-même ;
 - non-présentation entre 18h et 19h30 après la journée ;
 - dégradation du matériel mis à disposition par le Centre Touristique.
- Le Centre Touristique et Culturel de Vresse ne prend aucune responsabilité ni à l'égard des exposants, ni en cas de dégradation ou de vol des oeuvres. Chaque artiste est responsable de ses actes et de son matériel exposé dans le cadre de l'organisation "Vresse Village d'Arts".
- En retournant le formulaire et en réglant les frais de participation, l'artiste marque son accord aux clauses énoncées ci-dessus qui forment contrat entre les parties. Le non-respect de celles-ci entraîne l'exclusion.



Centre Touristique
& Culturel de Vresse

Rue Albert Raty 83
5550 Vresse-sur-Semois

Tél. : 061/29.28.27
E-mail :
tourisme.vresse@skynet.be